

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du CLUB GV MEYLAN, le 20/11/2023

A l'ouverture de cette AG Extraordinaire qui s'est tenue le 20/11/2023, 102 personnes sont présentes et compte tenu des 313 pouvoirs reçus, le quorum est donc atteint car plus de 50% des 530 adhérents sont présents ou représentés. Ce point étant acquis, Mme la Présidente, Sylvie PELLETIER, déclare l'AG Extraordinaire ouverte.

1. Pourquoi cette AG extraordinaire ?

Le motif de cette AG Extraordinaire est la modification des statuts. Aujourd'hui toutes les activités de la GV Meylan sont affiliées à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV). L'activité randonnée et raquettes de la GV de Meylan a pour projet de s'affilier à la Fédération Française de Randonnée (FFRandonnée) au 1^{er} septembre 2024.

Cette AG extraordinaire a pour objet de modifier les statuts de notre association afin d'inscrire le changement de nom en « ASSOCIATION SPORTIVE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET DE RANDONNÉE DE MEYLAN ». Désormais notre association serait désignée par Gymnastique Volontaire et Randonnée de Meylan (GVRM).

2. Pourquoi le passage à la Fédération Française de Randonnée ?

a. Une fédération mieux adaptée à notre activité de randonnée

La FFR est délégataire du ministère des sports pour la randonnée. Elle élabore les réglementations en collaboration avec le ministère en pleine connaissance du domaine de la montagne.

b. Des prérogatives pour les ABR adaptées à notre milieu de montagne.

Pour la randonnée, les prérogatives des Accompagnateurs Bénévoles de Randonnée (ABR) qui encadrent nos sorties, sont définies directement par la FFR. De plus, la FFR leur propose un catalogue de formation plus large, ce qui va permettre de faire perdurer et de développer notre activité.

c. Des formations pour les randonneurs :

La FFR propose également des formations pour les randonneurs qui le souhaiteraient (par exemple lecture de cartes et orientation).

d. Une licence plus adaptée et plus complète :

De plus, une partie de la licence FFR sert à financer des actions comme le balisage, la conception de topos guides, etc...

- La licence FFR couvre aussi les activités en dehors de la GVRM, i.e. même quand les licenciés font de la randonnée en individuel ou en dehors de leur club. Cette licence couvre jusqu'en décembre de l'année+1, donc plus de problème pour organiser des séjours début septembre de la saison suivante.
- La FFR propose 2 types de licences :

SP GV

- Une licence basique à 29,25€ (appelé IRA) qui couvre randonnée, raquettes, ski de fond...
- Une licence supérieure à 41,30€ (appelé IMPN) qui couvre ces mêmes activités + ski alpin + vélo, escalade...

Ainsi au sein de la GVRM, toutes les activités de Gym, Marches active et nordique restent toujours affiliées à la FFEPGV tandis que l'activité Randonnée/Raquettes serait affiliée à la FFR. Avec pour conséquence, la prise de 2 licences pour les randonneurs qui font de la gym : une licence à la FFR et une licence à la FFEPGV.

e. Pass Découverte pour les invités :

La FFR propose aux personnes qui ne sont pas affiliées de pouvoir participer à un séjour à un coût modique grâce au « Pass Découverte » et on peut faire trois essais sans licence.

f. Procédure administrative des dossiers de séjours plus simple :

- Plus de validation avec un dépôt du dossier 45 jours avant, un simple dépôt de dossier suffit.
- Pas de dossier de séjour à déposer pour une à deux nuits en refuge.

g. Autres avantages offerts par la FFR

- Une base de données pour des séjours dans toute la France pour les accompagnateurs.
- Des séjours organisés pour tous les adhérents de la FFR (en France, à l'étranger, en itinérant...).
- Une application gratuite «MaRando» (équivalent Citytrail)
- Des informations disponibles sur le site de FFR et dans les Newsletters
- Chaque adhérent de la FFR peut avoir un compte en ligne où trouver des informations, s'inscrire à des séjours nationaux, etc...

Ce projet a nécessité beaucoup de travail, et va en nécessiter encore. Merci à toute l'équipe du Bureau, de tous les bénévoles qui ont participé. Merci à la FFR qui nous a aidé en la personne de Christine BRESSON (Présidente Commission Pratiques - Adhésions, FFRandonnée Isère).

Passage au vote pour l'approbation de la modification des statuts :

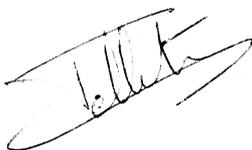
Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

Date et Signatures

La Présidente
Sylvie PELLETIER



Le Secrétaire Général
Guy VACHET

